

syctom mag

#89
JUILLET 2026

LE MAGAZINE DE L'AGENCE
MÉTROPOLITAINE DES DÉCHETS MÉNAGERS



LES TERRITOIRES

Des stades aux festivals, un été sous le signe de la sensibilisation

À LA UNE

- La nouvelle gouvernance du Syctom 4
- Hommage à André Santini 5
- Talents for the Planet : le Syctom valorise ses métiers 6
- Déchets ménagers : une conférence pour penser souveraineté et économie circulaire 6
- Open data : une accessibilité renforcée des données environnementales 6
- Le Syctom publie son rapport annuel 2025 6

ENJEUX & STRATÉGIE

- Bilan 2025 : flux de déchets traités et valorisés par le Syctom 7
- Un budget 2026 résolument tourné vers l'avenir 8

INNOVATION

- Faire de la poubelle un objet de design : les lauréat-es du DZD 10
- Valoriser les déchets non recyclables avec la pyrogazéification 11
- BIM-GEM : une gestion optimisée des installations 11

LES INSTALLATIONS

- Romainville/Bobigny : le projet entre dans sa phase opérationnelle 12
- Réemploi : un caisson dédié à la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Seine 12

L'ÉCO-ACTU

- Les PFAS : un défi majeur pour la santé et l'environnement 14

INTERNATIONAL

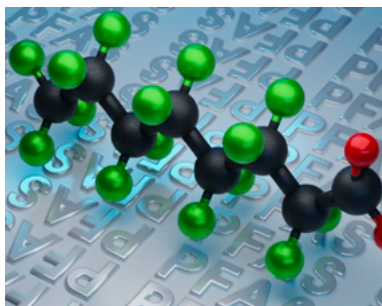
- Foumban : structurer une collecte des déchets durable 15

LES TERRITOIRES

- Extramuros : une association pour développer le réemploi du bois 16
- Des stades aux festivals, un été sous le signe de la sensibilisation 17

RENCONTRE

- Emmanuelle Ledoux, directrice générale de l'Institut national de l'économie circulaire 18



Un mandat, des engagements d'envergure

Corentin Duprey
Président du Syctom

Chères lectrices et chers lecteurs du Syctom Mag,

Je suis heureux de vous retrouver pour un nouveau mandat en tant que Président du Syctom. Je souhaite remercier l'ensemble des membres du nouveau comité syndical qui m'ont renouvelé leur confiance et saluer l'investissement des agent-es au quotidien pour permettre la mise en œuvre d'un service public de gestion des déchets efficient, performant et à coût toujours optimisé dans l'intérêt des habitant-es (p.4 et 5).

Le Syctom, qui a fêté en 2024 ses 40 ans, a beaucoup évolué. Celui que j'ai connu à mon arrivée en 2020 était différent de celui de maintenant qui sera à n'en pas douter encore différent de celui que nous laisserons en 2032. En témoignent l'inauguration de nouveaux sites pour améliorer encore la valorisation des déchets : L'Interval à Ivry-sur-Seine, l'unité de biométhanisation à Gennevilliers, le centre de traitement à Romainville/Bobigny (p.12) et le démarrage de nouveaux projets de centres de tri de collecte sélective.

Par ailleurs, avec la mise en service de L'Interval, le Syctom n'aura plus la capacité suffisante pour traiter l'ensemble des déchets produits sur son territoire. Cela entraînera une augmentation des dépenses, liées à la nécessité de faire traiter les 250 000 tonnes de déchets restants dans d'autres installations.

Un des principaux leviers est la réduction du volume de déchets à la source, sur lequel seuls les metteurs en marché peuvent et doivent agir. Il faut également réduire la quantité de déchets résiduels incinéré et enfoui, notamment par l'amélioration du geste de tri. Un autre levier est l'augmentation et, a minima, la sécurisation des recettes énergétiques. C'est dans cet esprit que nous avons construit les bases du nouveau contrat de vente de chaleur avec la Ville de Paris. Nous priorisons la production de vapeur plutôt que de l'électricité et nous avons renforcé et sécurisé nos recettes énergétiques grâce à un prix revalorisé et à un système de pénalité plus équitable.

C'est également dans cet esprit que nous avons bâti notre budget 2026, sans hausse de redevance, résolument tourné vers l'avenir et notamment consacré à la modernisation de notre outil industriel (p.8).

Mais nos dépenses vont continuer de croître en raison de la hausse mécanique des coûts de traitement à laquelle s'ajoutent d'autres augmentations liées aux évolutions réglementaires : hausse de la TGAP, inclusion de l'incinération dans les quotas carbone ou encore le retour du projet de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, contre lequel les



collectivités gestionnaires des déchets et associations de collectivités se sont opposées il y a 3 ans en proposant d'autres solutions et notamment s'attaquant à l'origine du problème. On ne stoppe pas une hémorragie sans faire pression sur la source : la surproduction d'emballages constitue LA bataille à mener.

Nous faisons également face à la problématique du protoxyde d'azote dont les bonbonnes peuvent exploser et engendrer des dégâts dans nos installations en plus de potentiels risques humains. Pour le Syctom, ce fléau représente un coût annuel entre 15 et 20 M€.

Nous allons prendre des décisions structurantes pour notre syndicat en ce début de mandat.

> Lancer les discussions sur la trajectoire de la redevance et le maintien de la tarification incitative sur les flux de déchets prioritaires.

> Contribuer à réduire le volume de déchets à la source et résiduels, notamment par l'amélioration du geste de tri grâce à nos politiques de prévention et de sensibilisation. Nos récentes opérations, dont notre présence au festival We love Green, ont été un succès (p.17). Nous y consacrons aujourd'hui 20 M€ et plus encore demain. Cette réduction doit d'abord s'appliquer aux multinationales qui inondent le marché d'emballages à usage unique, de produits non réemployables, non recyclables et toxiques.

> Renforcer la relation avec les territoires adhérents en agissant main dans la main sur la collecte et le traitement, notamment dans le cadre des politiques de prévention et de sensibilisation. Nous allons ainsi faire adopter prochainement notre nouveau plan d'accompagnement, suite au travail mené avec les territoires en charge de la collecte (EPT).

> Développer les relations avec nos syndicats partenaires de manière transpartisane. Car le Syctom, comme l'ensemble des syndicats de traitement, n'échappent pas aux problématiques que nous rencontrons dans nos territoires.

Le mandat qui commence s'annonce riche, dense, intense et pas de tout repos. Et ce qui doit nous guider tout le long c'est la défense et la protection de ce service public essentiel et performant, auprès du Gouvernement, auprès du législateur et de l'Union européenne et de toutes celles et tous ceux qui veulent le fragiliser.

Syctom Mag est une publication du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers - 86 rue Regnault - 75013 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00
Directeur de la publication : Corentin Duprey • Rédactrices en chef : Aurélie Principaud, Sara Mazetier • Directrice de la communication : Aurore Delacroix • Chargée des éditions : Solène Patron •
Crédits photos : © Syctom / Florent Aceto, Franck Badaire, Nicolas Fagot, Thomas Guyenet, Julien Hananel, WildBee © Mathieu Delmestre, INEC • Conception, réalisation, rédaction : Citizen Press/ Florent Auray • Document imprimé par Mérico Paragon, sur papier recyclé - ISSN 1769-8782



QR Code
à scanner
pour s'inscrire
à la Lettre d'info



Retrouvez les actualités
du Syctom sur :
syctom-paris.fr
@lesyctom



La nouvelle gouvernance du Syctom

Réuni-es le vendredi 5 juin 2026, les représentant-es des territoires adhérents ont procédé à l'élection du président du Syctom, des vice-président-es et des membres du Bureau syndical. Corentin Duprey a été réélu à la présidence du Syctom à l'issue du scrutin à l'unanimité des suffrages exprimés.

À ses côtés, 15 vice-président-es et 20 membres du Bureau ainsi que leurs suppléant-es ont été élu-es afin de compléter les instances du syndicat. Par leur engagement, ils contribueront à mettre en œuvre les orientations du Syctom au service des habitant-es et des territoires membres.

Cette gouvernance partagée, composée d'élu-es représentant l'ensemble des territoires adhérents et diverses sensibilités politiques, témoigne d'une volonté collective de construire des solutions au service de l'intérêt général. Ensemble, ils défendront les ambitions du Syctom en matière de prévention, de réemploi, de recyclage et de valorisation des déchets.



Corentin Duprey
Plaine commune
Président du Syctom
Vice-président du conseil départemental du 93



Pierre Lombard - Ville de Paris
1^{er} vice-président du Syctom
Adjoint au maire de Paris



Sophie Deschiens - Paris Ouest La Défense
2^e vice-présidente du Syctom
Adjointe au maire de Levallois
Conseillère régionale d'Île-de-France / déléguée spéciale



Philippe Bouyssou - Grand-Orly Seine Bièvre
3^e vice-président du Syctom
Maire d'Ivry-sur-Seine
Conseiller métropolitain



Naïga Stefel - Grand-Orly Seine Bièvre
4^e vice-présidente du Syctom
Adjointe au maire de Vitry-sur-Seine
Conseillère métropolitaine
Conseillère départementale du 94



Aline de Marcillac - Grand Paris Seine Ouest
5^e vice-présidente du Syctom
Maire de Ville-d'Avray
Vice-présidente de l'EPT3
Conseillère métropolitaine



Karim Bouamrane - Plaine Commune
6^e vice-président du Syctom
Maire de Saint-Ouen-sur-Seine
Conseiller métropolitain
Vice-président du Conseil départemental du 93



Geoffroy Boulard - Ville de Paris
7^e vice-président du Syctom
Maire du 7^e arr. de Paris
7^e vice-président de la Métropole du Grand Paris



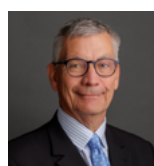
Antoine Alibert - Ville de Paris
8^e vice-président du Syctom
Adjoint au maire de Paris
Conseiller métropolitain



Charlotte Libert - Paris Est Marne & Bois
9^e vice-présidente du Syctom
Maire de Vincennes



Zineb Zouaoui - Boucle Nord de Seine
10^e vice-présidente du Syctom
Adjointe au maire de Gennevilliers



Patrice Calmèjane - Grand Paris Grand Est
11^e vice-président du Syctom
Maire de Villemomble



Jérôme Coumet - Ville de Paris
12^e vice-président du Syctom
Maire du 13^{ème} arrondissement de Paris
Conseiller métropolitain



François Dechy - Est Ensemble
13^e vice-président du Syctom
Maire de Romainville
Conseiller métropolitain délégué



Fouad El Kouradi - Paris Terres d'Envol
14^e vice-président du Syctom
Adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois



Philippe Knusmann - Paris Ouest La Défense
15^e vice-président du Syctom
Adjoint au maire d'Issy-les-Moulineaux

Les 20 autres membres du Bureau syndical

Sybille d'Aligny - Paris Ouest La Défense
Adjointe au maire de Courbevoie

Benoît Blot - Vallée Sud Grand Paris
Adjoint au maire du Plessis-Robinson

Florence Crocheton - Paris Est Marne & Bois
Adjointe au maire de Saint-Mandé

Carolina Faye - Plaine Commune
Adjointe au maire d'Aubervilliers

Kheira Freih - Grand Orly Seine Bièvre
Adjointe au maire d'Ivry-sur-Seine

Joakim Giacomoni - Boucle Nord de Seine
Maire de Colombes

Chahrazad Guebli - Paris Ouest La Défense
Adjointe au maire de Nanterre

Hamza Guessine - Grand Orly Seine Bièvre
Adjoint au maire du Kremlin-Bicêtre

Hawa Koné - Est Ensemble
Adjointe au maire du Pré-Saint-Gervais

Johanne Kouassi - Paris
Adjointe au maire de Paris

Romain Maria - Paris Est Marne & Bois
Maire de Maisons-Alfort

Hervé Marseille - Grand Paris Seine Ouest
Conseiller municipal de Meudon, Sénateur

José Moury - Est Ensemble
Adjoint au maire de Bobigny

Chérifa Mekki - Paris Terres d'Envol
Adjointe au maire de Sevran

Pascal Pelain - Boucle Nord de Seine
Maire de Villeneuve-la-Garenne

Marine Rosset - Paris
Adjointe au maire de Paris

Tom Rouffio - Paris
Adjoint au maire de Paris

Ladji Sakho - Paris
Conseiller délégué auprès du maire de Paris

François Vauglin - Paris
Adjoint au maire de Paris

Patrick Widlocher - Vallée Sud Grand Paris
Adjoint à la maire de Châtillon

HOMMAGE

André Santini, une figure marquante du service public francilien

André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux et ancien ministre, s'est éteint dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin à l'âge de 85 ans. Élu très engagé au sein du Syctom depuis près de quinze ans en tant que vice-président, il a joué un rôle déterminant dans l'orientation et le développement des politiques publiques de gestion des déchets, particulièrement sur le volet de la solidarité et de la coopération internationales.

Soucieux du bon fonctionnement de ce service public essentiel et très attaché à son territoire en tant que Maire d'Issy-les-Moulineaux, André Santini a eu une action déterminante dans la reconstruction du centre Isséane en en faisant un modèle d'intégration exemplaire dans le tissu urbain et paysager, visité régulièrement par des délégations du monde entier. « Isséane s'est imposée comme un emblème de l'attachement combiné du Syctom et de la ville d'Issy-les-Moulineaux à la ville durable », disait-il.

Le Président du Syctom et l'ensemble du conseil syndical tiennent à saluer son engagement constant et son soutien fidèle aux actions du Syctom qui ont marqué durablement l'établissement, à l'image de celui qu'il aura eu en tant que président du SEDIF, le syndicat des eaux d'Île-de-France.



André Santini, à l'occasion de la cérémonie inaugurale du parcours découverte à Isséane en décembre 2022



Talents for the Planet : le Syctom valorise ses métiers

Le 8 juin à Paris, le Syctom a participé à Talents for the Planet, un événement dédié au décryptage des transitions écologiques et sociales. Ce rendez-vous a mis à l'honneur les métiers et les compétences liés à la transition écologique, tout en favorisant les rencontres entre acteurs engagés et la mise en lumière des initiatives locales.

La présence du syndicat à cet événement a constitué une opportunité de valoriser ses actions, de renforcer la visibilité de ses métiers ainsi que la diversité des profils recrutés et d'échanger avec les acteurs du territoire mobilisés sur ces enjeux.

Déchets ménagers : une conférence pour penser souveraineté et économie circulaire

La Conférence nationale sur les déchets ménagers est revenue le 8 juillet dernier pour sa 9^e édition : « Déchets, énergie, matériaux : nouveaux enjeux de souveraineté dans un monde instable ». Le Syctom a coorganisé cet événement qui réunit les acteurs publics et privés engagés dans la gestion, le tri, le recyclage et la valorisation des déchets. Trois tables rondes au programme de cette matinée : « Plastiques : de la crise environnementale et sanitaire à l'enjeu de souveraineté ? », « Gaz, CSR et déchets : vers une souveraineté énergétique par l'économie circulaire ? » et « Service public de gestion des déchets ménagers : pilier de souveraineté ou modèle sous tension ? ». Cette rencontre a offert un temps fort de réflexion collective pour partager des solutions concrètes et imaginer ensemble les évolutions nécessaires à une meilleure gestion des déchets.

Infos : conferencedechet.aromates.fr

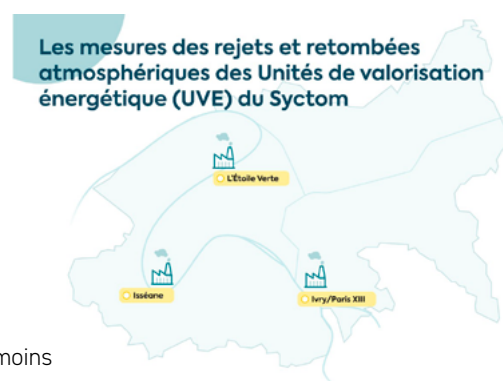


Open data : une accessibilité renforcée des données environnementales

Le Syctom renforce sa démarche de transparence en faisant évoluer son Espace Data dédié aux données environnementales. Cet outil, centré sur la surveillance des unités de valorisation énergétique (UVE), propose désormais une interface repensée pour simplifier l'accès et la compréhension des informations. Il permet de consulter facilement les données de rejets atmosphériques propres à chaque UVE ainsi que celles issues des stations-témoins environnantes, incluant les retombées atmosphériques et la biosurveillance.

Grâce à une cartographie interactive, les utilisateurs peuvent visualiser les installations et comparer les résultats aux seuils réglementaires en vigueur. Cette évolution marque une étape importante dans le développement de l'open data environnemental, en rendant les données plus lisibles, comparables et utiles pour les citoyen·nes.

En ligne sur www.syctom-paris.fr (rubrique : open data)



Le Syctom publie son rapport d'activité 2025



Ce document revient sur les principales actions menées au cours de l'année, les projets engagés et les résultats obtenus au service de la gestion et de la valorisation des déchets. Il présente également un bilan détaillé des performances environnementales, des efforts de réduction des déchets ainsi que des actions de sensibilisation auprès de différents publics.

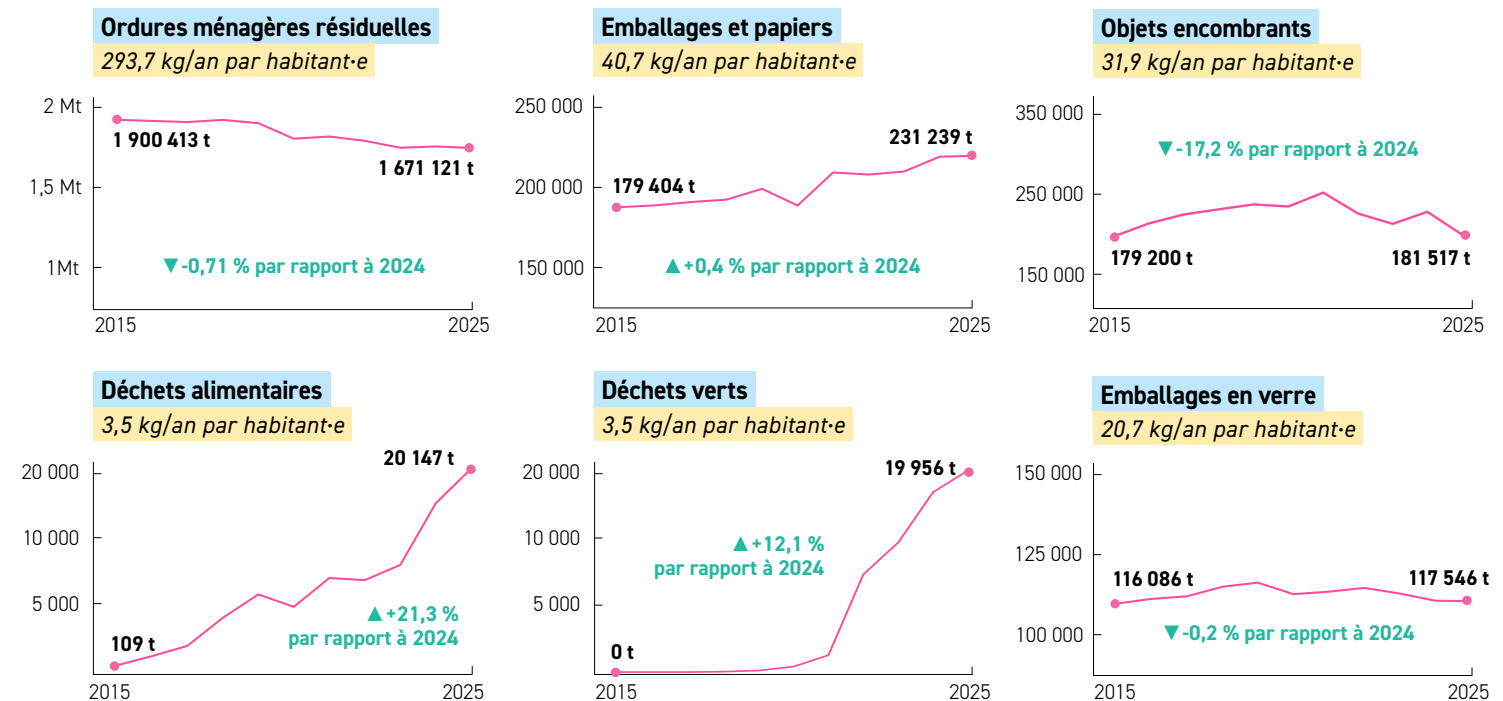
Le rapport est accessible en ligne et comprend, en annexe, le rapport technique et financier (RTF). Ce dernier fournit des informations détaillées sur les coûts de gestion, les investissements engagés, les quantités de déchets traitées ainsi que les principaux indicateurs de suivi. Il constitue un outil essentiel pour appréhender de manière globale les performances techniques, environnementales et financières du Syctom.

En ligne sur www.syctom-paris.fr

Bilan 2025 : flux de déchets traités et valorisés par le Syctom

En 2025, le Syctom a traité et valorisé 2 130 117 tonnes de déchets issus de son territoire (-2 % par rapport à l'année 2024), avec pour ambition constante d'offrir à ses 81 collectivités adhérentes un service public à la fois performant, responsable et maîtrisé en termes de coûts.

Le traitement des déchets par flux de 2015 à 2025



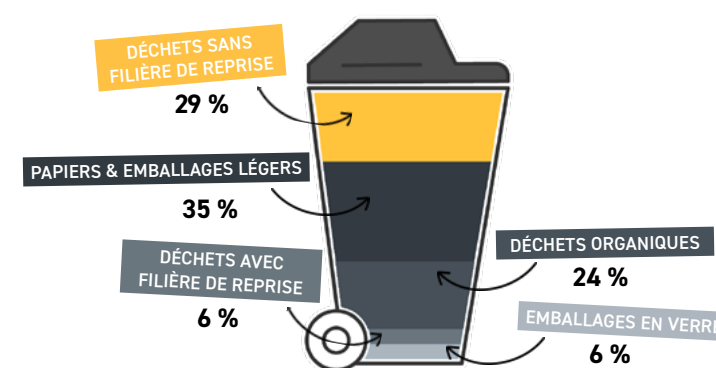
395 kg par habitant·e

Moyenne des déchets produits (hors apport en déchèterie sur le territoire du Syctom)



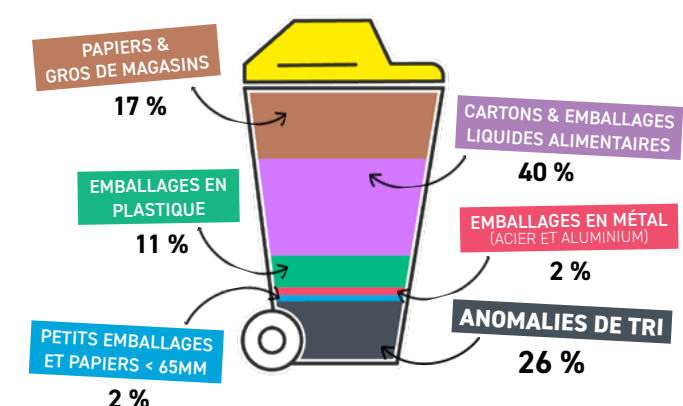
Que contient le bac des ordures ménagères résiduelles ?

Moyenne des caractérisations 2020 - 2025



Que contient le bac des collectes sélectives ?

Moyenne des caractérisations 2025



71% du contenu d'une poubelle d'OMr pourrait être détourné de l'incinération et orienté vers une filière de valorisation.

Un budget 2026 résolument tourné vers l'avenir

En 2026, le Syctom continuera d'accompagner la transition écologique des territoires. Son budget primitif de l'année, adopté le 11 mars 2026, s'est construit autour d'une double exigence : investir et maîtriser.

Le Syctom maintient une trajectoire financière stable et lisible pour ses adhérents. La tarification des flux reste globalement inchangée, reposant sur un modèle équilibré combinant une part population (15 %) et une part liée aux tonnages (85 %). Cette stabilité s'accompagne d'une baisse des contributions des collectivités (-5 M€ en 2026) liée à la baisse des volumes traités. Des ajustements ciblés sont toutefois opérés pour les encombrants et les déchets verts, afin d'aligner leur tarification sur les coûts réels de traitement.

Le budget 2026 traduit par ailleurs une ambition d'investissement soutenue au service de la sécurité et de la modernisation des équipements. Malgré la montée en charge de ce programme, la situation financière est portée par une épargne en progression et une capacité de désendettement maîtrisée.

Cette dynamique s'inscrit toutefois dans un environnement marqué en 2025 par des aléas ayant fortement perturbé l'exploitation. L'explosion de bonbonnes de protoxyde d'azote a entraîné l'arrêt de plusieurs installations, coûtant plus de 15 M€ au Syctom. L'incendie du centre de tri à Paris XVII a également conduit à un recours accru à des installations externes, complexifiant le pilotage des flux et alourdissant les charges, dans un contexte de pression croissante liée à la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

INVESTIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les investissements du Syctom s'inscrivent dans la continuité d'un cycle d'investissement ambitieux, engagé depuis plusieurs années. 2026 est une année déterminante, marquée par l'avancement simultané de projets majeurs dédiés à la performance des filières de tri, de traitement et de valorisation.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

365,8 M€

DONT 232,6 M€

consacrés aux opérations d'équipement, notamment :



Le lancement des travaux du centre à Romainville/Bobigny, dont les crédits augmentent fortement pour atteindre 83,6 M€.



La poursuite du programme d'amélioration continue des centres, avec un montant de 63 M€ indispensables pour garantir sécurité, performance technique et environnementale et pérennité des installations.



Les projets en phase d'achèvement, notamment L'Étoile Verte (14,7 M€) et L'Interval (41,7 M€), voient leurs crédits diminuer, conformément à leur phasage.



Parmi les dépenses d'investissement, le lancement du chantier de transformation du centre à Romainville / Bobigny

© Groupe-6

SOUTIEN AUX TERRITOIRES

Les crédits consacrés aux actions de prévention et de sensibilisation sont maintenus en 2026 pour un montant de 22 M€. Ils sont structurés autour d'un soutien financier aux EPT et aux acteurs associatifs, la mise à disposition de ressources humaines, de moyens techniques ou logistiques et de contrats d'objectifs avec les collectivités, assortis d'un soutien financier et opérationnel renforcé.

11,3 M€ de dépenses de prévention, sensibilisation, réparties de la manière suivante pour les postes principaux :

- **4,3 M€ pour les interventions des éco-animateur-ices, en porte-à-porte ou en déambulation.** Un dispositif essentiel pour accompagner les territoires dans leurs actions afin d'améliorer le geste de tri et réduire les déchets.
- **4 M€ dans des actions de sensibilisation**, notamment alloués à la reconduction d'une campagne grand public, la création de contenus pédagogiques pour les collègues et l'ouverture de parcours de visite dans les installations.



L'engagement financier en faveur de la prévention et de la sensibilisation est réaffirmé et pleinement maintenu

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN PROGRESSION

Les recettes de fonctionnement affichent une hausse (+2,4 %), essentiellement portée par l'augmentation des recettes énergétiques (+12 M€) consécutive à la revalorisation du prix de la vapeur dans le cadre de l'avenant conclu avec la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). Cette évolution demeure toutefois contrastée. Les recettes issues de la vente d'électricité poursuivent leur repli comme celles issues de matières en raison d'un contexte de prix moins favorable sur les marchés. Les subventions des éco-organismes enregistrent également un recul.

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES

La progression des dépenses de fonctionnement (+2,4 %) est contenue, principalement liée aux investissements réalisés l'année précédente. Les dépenses d'exploitation (304,1 M€) sont en légère diminution (-0,9 %) en raison du reclassement des dépenses GER (Gros entretien et renouvellement) en investissement, traduisant une volonté d'allonger la durée de vie du patrimoine.

Les dépenses courantes (15,7 M€) et celles de la masse salariale (12,2 M€) sont en hausse, reflétant l'adaptation des moyens aux besoins du service. Malgré un recours accru à l'emprunt pour soutenir le programme d'investissement, l'épargne brute est en progression (+10,2 M€) et la capacité de désendettement est stable, témoignant d'une gestion financière équilibrée.

EN BREF

842 M€ de budget pour l'année 2026 :

- 365,8 M€ pour l'investissement
- 476,6 M€ pour le fonctionnement

UNE STABILITÉ TARIFAIRE

Contributions au regard des projections

264,1 M€ de contribution des membres en 2026

-5 M€ par rapport à 2025 (-1,8 %) en raison d'une baisse des tonnages.

Contributions des principaux flux de déchets au regard des projections 2026 :



Ordures ménagères : 183,1 M€



Objets encombrants : 26,9 M€



Collecte sélective : 13,7 M€



Déchets verts : 1,3 M€



Déchets alimentaires : 0,5 M€



Part population : 38,6 M€

Tarifs

Les tarifs incitatifs et dissuasifs sont inchangés :

- **Ordures ménagères résiduelles : 109,4 €/t**
- **Collecte sélective et déchets alimentaires : 25,4 €/t**
- **Anomalies de tri : 129,4 €/t**

Une évolution des tarifs pour les objets encombrants et les déchets verts :

- **146 €/t pour les encombrants classiques** (+1 €/t par rapport à 2025)
- **216 €/t pour le tout-venant et les dépôts sauvages** (+16 €/t)
- **236 €/t pour le déclassement** (+16 €/t)
- **106 €/t pour les encombrants assimilables à des déchets de chantier** (+1 €/t)
- **42 €/t pour les déchets verts en apport direct**
- **95 €/t en apport sur les centres de transfert**

Fondée sur le coût net réel de traitement, leur tarification implique une mise à jour régulière des contributions selon les conditions opérationnelles.



Faire de la poubelle un objet de design : les lauréat·es du DZD

Comment éco-concevoir la poubelle de demain et repenser le tri à domicile ? Les participant·es du concours DZD 2026 ont relevé le défi. Les lauréat·es ont été dévoilé·es le 22 juin, lors de la cérémonie de remise des prix au Poinçon, à Paris.

Lancé en septembre 2025, le concours DZD a invité étudiant·es et jeunes diplômé·es à imaginer la poubelle à la fois design, pratique, presque décorative. Pensées selon les principes d'éco-conception et à faible impact environnemental, ces poubelles ne sont plus de simples contenants : mais des objets esthétiques pour encourager un meilleur geste de tri. Les participant·es ont varié les approches, entre design produit, design d'espace ou design de service. À chaque étape clé, ils ont été accompagnés par Normal Studio, parrain de l'édition, et les partenaires Citeo, Schmidt et Fournier. Parmi les 17 projets finalistes, quatre ont été récompensés par le jury, ainsi qu'un prix « Coup de cœur des étudiant·es », révélé le jour même et à découvrir sur le site dédié designzerodechet.fr.



PRIX DESIGN D'AMÉNAGEMENT
PROJET FAVORISANT L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE VIE

« **BOARD** », LA POUBELLE MURALE
Margaux Lebreton, Noémie Mossion et Samuel Basquin
Campus Léonard de Vinci

« Board » tire son nom du pegboard : comme les panneaux pré-perçés, cette poubelle est murale, fonctionnelle et modulable. Le nombre et la taille des sacs s'ajustent selon les usages de chaque foyer, ce qui facilite l'organisation du tri. Visible et assumée, elle s'intègre pleinement au mobilier et rompt avec l'image de la poubelle traditionnelle que l'on dissimule dans la cuisine.



PRIX SPÉCIAL DU SYCTOM
VOTE DES AGENT·ES

« **ROULER JEUNESSE** »
LA POUBELLE MOBILE
Charline Guerin - École supérieure
d'art et de design de Reims

« Rouler Jeunesse » est un dispositif de tri mobile et compartimenté selon les types de déchets. Inspiré du caddie de marché, il permet de transporter tous les déchets en un seul trajet, répondant aux contraintes de manutention et à la dispersion des points de collecte dans un domicile.

Le projet se distingue par son approche logistique du tri et par des choix de matériaux durables et faciles d'entretien.



PRIX ÉCO-CONCEPTION
PROJET PRÉSENTANT LE PLUS FORT GAIN
ENVIRONNEMENTAL

« **ÉCO-TRIO** », LA POUBELLE-MOBILIER
Maxence Vanhille, Anatole Varenne et Loane Détré - École supérieure d'arts appliqués et
textile de Roubaix

« Éco-trio » propose une organisation verticale pour regrouper trois flux de déchets dans un espace réduit. Adaptée aux contraintes des logements urbains, cette structure minimaliste en acier peut aussi faire office de meuble d'appoint. Le parti pris : rendre le tri visible pour en faciliter la pratique. Le jury a salué la logique de réemploi grâce à l'utilisation de big bags comme contenants.



PRIX DESIGN PRODUIT
PROJET VALORISANT UN OBJET DU QUOTIDIEN

« **PAS À PAS** », LA POUBELLE DESIGN POUR
LA SALLE DE BAINS
Martin Bouillon et Amélie Morin - École nationale supérieure
des arts décoratifs de Paris

À la fois marchepied et objet décoratif, cet objet design s'impose au centre de la salle de bains. Derrière son apparence se cache une poubelle à 3 compartiments : déchets courants, recyclables et à rapporter (cosmétiques, médicaments). En occupant une place centrale, elle contribue à installer le réflexe de tri dans un espace où il ne l'est pas encore.

Valoriser les déchets non recyclables avec la pyrogazéification

Le Syctom s'engage dans des essais de pyrogazéification pour transformer des déchets peu valorisés en énergie renouvelable. Un programme technologique porté par une ambition claire de décarbonation.

Le Syctom, en partenariat avec NaTran, Citeo et Écomaison, lance des essais pour évaluer la technologie de pyrogazéification dans le domaine de la gestion des déchets. L'objectif : valoriser les refus de tri d'objets encombrants issus de son territoire.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de son programme scientifique et du volet consacré à la décarbonation. Une première phase vise à réaliser des essais sur des sites dédiés pour analyser précisément le gaz et le char* issus de la pyrogazéification. La seconde phase sera dédiée à une consultation auprès d'acteurs spécialisés afin d'étudier les conditions techniques et économiques de conversion du syngaz en gaz injectable dans les réseaux.



Des essais de pyrogazéification sont lancés pour valoriser les refus de tri d'encombrants

Un procédé innovant de production de gaz

Ce procédé thermo-chimique consiste à chauffer des matières carbonées (refus de tri, boue de STEP séchées, bois, etc.) à très haute température, en l'absence ou presque d'oxygène. Les déchets ne sont pas brûlés directement, ce qui limite les émissions de CO₂.

Le processus repose sur deux étapes :

- la pyrolyse qui décompose la matière en 3 phases : un solide (char), un liquide (huile) et un gaz;
- la gazéification qui transforme ces produits en un gaz de synthèse (ou syngaz) composé principalement d'hydrogène et de monoxyde de carbone.

Ces composés conservent leur pouvoir énergétique et peuvent ensuite être utilisés pour produire de la chaleur, de l'électricité ou être injectés dans les réseaux de gaz.

* Le char (ou charbon de char) est un résidu carboné solide produit lors de la décomposition thermique de la matière organique.

BIM-GEM : une gestion optimisée des installations

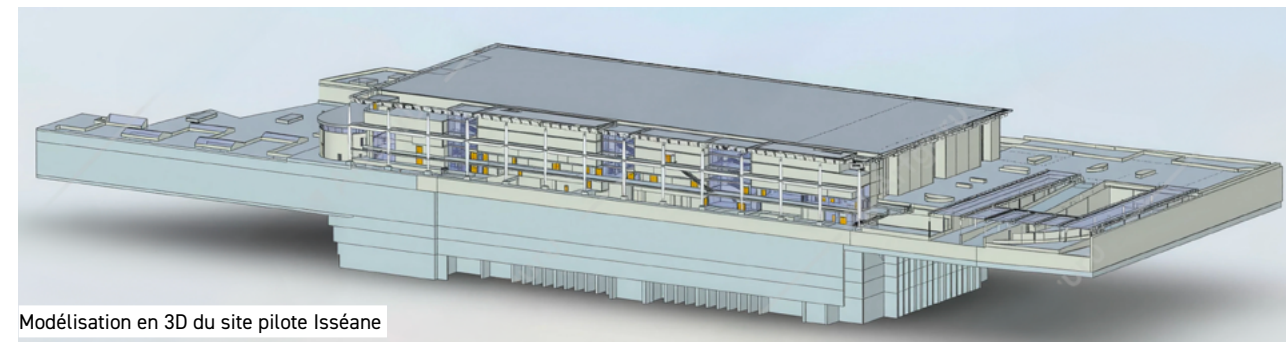
Dans le cadre de sa gestion patrimoniale industrielle, le Syctom a engagé en 2024 une démarche BIM Exploitation (GEM) pour ses sites en production. Ce dispositif numérique permettra de renforcer la performance et la fiabilité des installations.

Le BIM, pour Building Information Modeling, consiste à maquetter numériquement en trois dimensions un ouvrage – ici, des installations. Avec cette méthode de travail, chaque élément du bâtiment (mur, porte, plancher, fenêtre) est considéré comme un objet, auquel sont associées des caractéristiques physiques et fonctionnelles. Ces modélisations 3D intègrent l'ensemble des données utiles à l'exploitation de ces installations en temps réel, notamment leur état, leurs performances et leur maintenance. Elles contribuent à renforcer la connaissance patrimoniale et à optimiser le pilotage des actifs industriels. Il s'agit avant tout d'une base de données collaborative, dans laquelle les informations techniques sont intégrées et mises à jour par les différents acteurs tout au long du cycle de vie d'un bâtiment. Cela permet de centraliser des informations auparavant dispersées dans différents documents techniques.

Une maquette numérique au cœur de la gestion des données

Le projet BIM-GEM vise aussi à faire mieux communiquer entre eux les outils internes du Syctom : gestion électronique des documents, veille réglementaire, suivi des interventions sur le terrain, etc.). L'objectif : sécuriser la circulation des données techniques, patrimoniales et réglementaires et améliorer leur organisation. Il s'appuie aussi sur des interfaces de programmation (API) qui permettent l'échange automatique et sécurisé de données avec les systèmes des exploitants.

Une expérimentation visant à prouver la faisabilité du projet a été lancée début 2024 sur le site pilote d'Isséane. Il sera ensuite déployé à partir de septembre en vue de la mise en place d'un jumeau numérique du site et d'une digitalisation industrielle.



Modélisation en 3D du site pilote Isséane

Romainville/Bobigny : le projet entre dans sa phase opérationnelle

Le projet de modernisation du site de Romainville/Bobigny illustre une approche de la gestion des déchets associant performance environnementale et levier de développement territorial. Le marché a été attribué au groupement Suez et Chantiers Modernes Construction, à hauteur de 465 M€ sur 10 ans.

Porté par la SemOp ValoEst, le projet réunit Suez (57 %), Chantiers Modernes Construction (3 %) et le Syctom (40 %). Il repose sur une gouvernance partagée favorisant une coopération étroite entre acteurs publics et privés dès la phase travaux.

Une mise en service des nouvelles unités progressive

Les travaux ont été lancés en mai dernier. Pensées pour garantir la continuité du service public, les fonctions essentielles – réception, transfert et tri des déchets, ainsi que l'accès à la déchèterie – seront assurées sans interruption.

La mise en service des unités sera progressive. La déchèterie sera la première opérationnelle, neuf mois après le lancement des travaux, suivie du PEECS Anatole France dans les mois suivants. Les autres équipements structurants (module de réception et de transfert des ordures ménagères, centre de tri multimatériaux, puis module de réception et de transfert des déchets alimentaires associé au port fluvial) seront livrés de manière échelonnée sur une période de deux à trois ans. Tout au long du chantier, le dialogue engagé avec le groupe Citoyen, les riverain-es et les collectivités se poursuivra, appuyé par un dispositif d'information dédié (site internet, lettres d'information, expositions et vidéos pédagogiques).

Cette modernisation vise à adapter le site aux évolutions des flux de déchets, tout en développant des alternatives au transport routier grâce à l'acheminement par voie fluviale. À l'horizon 2029, le centre traitera jusqu'à 450 000 tonnes de déchets par an, dont 350 000 tonnes d'Omr, 40 000 tonnes de biodéchets et 60 000 tonnes d'emballages.

Plus d'infos : projet-romainville-bobigny.syctom.fr



La mise en service des différentes unités se fera de manière progressive

Réemploi : un caisson dédié à la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Seine

Dans une logique de réduction des déchets et de promotion du réemploi, des solutions se déploient dans les déchèteries du territoire. À Saint-Ouen-sur-Seine, un espace dédié permet désormais de redonner vie aux objets encore utilisables.

La loi Agec impose aux autorités compétentes en gestion des déchets ménagers d'installer une zone de dépôt dédiée dans les déchèteries pour les objets réemployables ou réparables. Dans ce cadre, le Syctom a financé l'installation d'un espace de réemploi de 15 m² à la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Seine. Les personnes y déposent des objets encore en bon état en vue de leur réutilisation : petits appareils électriques et électroniques, jouets/jeux, bricolage, CD, vinyles, livres, vaisselle, maroquinerie, petit mobilier. L'association *La Bricollette*, déjà engagée dans des projets de ressourcerie, assure la collecte hebdomadaire, le tri, la valorisation et le suivi des tonnages. Les objets récupérés seront proposés à la vente à la ressourcerie Le Poulpe, à Paris 18^e.



Une association assure la collecte, le tri et la valorisation des tonnages récupérés

UNE FUTURE DÉCHÈTERIE FIXE À VITRY-SUR-SEINE

Depuis la fermeture de la déchèterie fixe à Ivry-sur-Seine en 2017, les habitant-es du territoire ne disposent plus d'équipement pérenne pour déposer leurs déchets. Pour répondre à ce besoin, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre prévoit la création d'une déchèterie fixe, d'une ressourcerie et d'une zone de broyage des déchets verts. Un projet soutenu par le Syctom à hauteur de 200 000 €. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2026.



CONSIGNE PLASTIQUE : Scandale environnemental, gabegie financière et attaque du pouvoir d'achat des consommateurs

Projet de consigne pour recyclage plastique : une fausse solution pour la planète, les consommateur-rices et le service public

Emmanuel Macron a demandé à son ministre délégué chargé de la Transition écologique, Mathieu Lefèvre, de remettre en urgence sur la table le projet de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique.

Un pouvoir d'achat des consommateur-rices en baisse

En payant 20 centimes d'euro supplémentaire pour chaque bouteille achetée, le prix des bouteilles d'eau va augmenter de 25 à 100 %. Les industriels de la boisson comptent financer la mise en place des automates, de la logistique de recyclage et l'ensemble du système sur le dos des consommateur-rices qui ne ramèneraient pas leur bouteille. Gain envisagé : plus de 200 M€ par an. Ce seront donc les consommateur-rices qui n'auront pas accès à des automates en grande surface (2/3 des Français-es la première année) qui paieront pour un système dont le coût de mise en place est estimé entre 1 et 1,4 milliard d'euros et sa maintenance estimée à 300 M€ par an. Si ce projet voit le jour c'est une perte de 100 € de pouvoir d'achat pour les Françaises et les Français par an à laquelle s'ajoute une augmentation probable de leurs impôts locaux liée à l'augmentation de la quantité de déchets : c'est la double peine pour les consommateur-rices et la fin du principe « pollueur-payeur ».

Un scandale environnemental et sanitaire

En Allemagne où la consigne est en place, le nombre de bouteilles en plastique a explosé. Le recyclage des bouteilles plastiques nécessite toujours une injection de plastique neuf, issu directement du pétrole et ne peut être réalisé que deux à trois fois avec le même matériau. Ainsi, la solution du recyclage ne doit pas nous détourner du véritable problème : la production et la vente de plastique. Ce qu'il faut c'est réduire, or cette fausse consigne va au contraire permettre de produire plus. C'est un permis de polluer donné aux industriels metteurs en marché.

Une gabegie financière

Le coût de la fausse consigne : 1 milliard d'euros en investissement, 300 millions d'euros chaque année en fonctionnement pour un gain d'à peine 80 millions d'euros par an au titre des pénalités payées par la France à l'Union européenne pour la non-atteinte des objectifs de recyclage sur les bouteilles plastiques. Or, les bouteilles en plastique ne représentent que 10% des emballages plastiques. Elles constituent l'emballage plastique le mieux capté en France, contrairement à ce qu'on veut nous faire croire, et ce, en France grâce à l'extension des consignes de tri, la modernisation des équipements et la mobilisation des habitant-es. Ce projet ce sont soit des années d'investissement publics balayées. Les industriels récupéreraient non seulement le prix de la consigne sur les bouteilles non déconsignées, mais également la revente de la matière plastique leur permettant de constituer une double rente quand c'est la double peine pour le service public et surtout les Françaises et les Français. Non à la collectivisation des charges et à la privatisation des profits. Non à ce projet de fausse consigne. L'ensemble des acteurs publics et privés de la gestion des déchets se mobilisent pour que cette aberration tant financière qu'environnementale soit abandonnée. Nous vous invitons à saisir vos parlementaires sur ce projet aux conséquences désastreuses pour la planète, les finances et la santé des Françaises et des Français.

LES PFAS : un défi majeur pour la santé et l'environnement

Depuis les années 1950, les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) sont utilisées dans beaucoup de produits de consommation courante pour leurs propriétés :



ANTIADHÉSIVES



IMPERMÉABILISANTES



RÉSISTANTES AUX FORTES CHALEURS

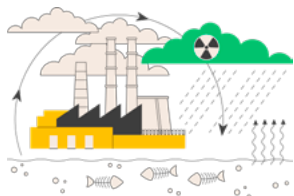
Les PFAS peuvent se retrouver dans les textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, ustensiles de cuisine, isolants électriques, etc.



Leur liaison carbone-fluor très stable rend les PFAS persistants dans l'environnement, d'où leur surnom de « **polluants éternels** ». Cette grande résistance en fait des polluants persistants qui se dégradent lentement et peuvent s'accumuler dans le milieu naturel et les organismes vivants, y compris dans le corps humain. Reconnus comme des perturbateurs endocriniens, les PFAS posent un défi pour la santé et l'environnement et leur hétérogénéité chimique rend complexe l'évaluation de leurs impacts.

12 000 c'est le nombre de composés chimiques synthétiques qui composent les PFAS.

OÙ LES TROUVE-T-ON DANS L'ENVIRONNEMENT ?



La présence de PFAS a pour origine une activité humaine. L'utilisation variée de ces composés chimiques entraîne une pollution des milieux : l'eau, l'air, les sols, les sédiments. Certains s'accumulent dans les organismes vivants (plantes et animaux) et se retrouvent dans la chaîne alimentaire. D'autres sont transportés par l'eau ou l'air et peuvent se retrouver jusque dans les océans.

PFAS ET INCINÉRATION DES DÉCHETS



Les PFAS sont présents dans les produits du quotidien (emballages, déchets alimentaires) qui se retrouvent, au terme de leur cycle de vie, une fois devenus déchets, dans les installations de traitement. En France, les études mettent en évidence la thermosensibilité des PFAS car leur décomposition débute dès 150°C. **À des températures supérieures à 1000 °C**, ils sont quasiment détruits (source Ineris, 2025). Dans une unité d'incinération, la température du four atteint 1100 à 1300 °C. La liaison carbone-fluor se brise alors et provoque la minéralisation des PFAS sous forme de CO₂ et de fluor. Ceux-ci sont ensuite captés lors du traitement des fumées ou stabilisés dans les résidus d'épuration des fumées d'incinération.

CAMPAGNES DE MESURES DANS LES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Les méthodes d'analyse des PFAS dans l'air ambiant sont complexes et encore peu étudiées. Un arrêté du 31 octobre 2024 impose aux installations classées (ICPE) de plusieurs catégories de mesurer la présence de PFAS dans leurs rejets atmosphériques. Les incinérateurs de déchets non dangereux, tels ceux du Syctom, doivent réaliser leurs campagnes de prélèvements avant le 31 octobre 2026 et appliquer une méthode normalisée couvrant **49 substances** dans les rejets atmosphériques.

Le Syctom s'est associé à l'ASTEE pour cartographier la présence des PFAS dans les déchets, produits et sous-produits (digestats, composts, mâchefers, fumées, etc.).

Réduire l'usage des PFAS reste la meilleure prévention contre leur pollution.



QUELLE RÉGLEMENTATION ?

La loi du 27 février 2025 interdit dès 2026 la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché de produits contenant des PFAS : cosmétiques, revêtements de skis, vêtements, chaussures et imperméabilisants.

Au 1^{er} janvier 2030, cette interdiction s'étendra à tous les textiles (d'ameublement par exemple).

Foumban : structurer une collecte des déchets durable

À Foumban, ville de l'ouest du Cameroun où l'activité touristique prend de l'ampleur, la gestion des déchets est devenue un enjeu central. Lancé en 2023, un programme dédié entre aujourd'hui dans sa seconde phase de déploiement.

Avec 150 000 habitant·es, Foumban produit près de 70 tonnes de déchets par jour, majoritairement organiques et plastiques. Pourtant, seuls 40 % sont collectés et acheminés vers un site de décharge non encadré. Cette situation engendre des impacts significatifs sur l'environnement, la santé et les conditions de vie de la population.

Changer d'échelle et structurer la filière

Pour y faire face, un projet de gestion des déchets ménagers a vu le jour en 2023 afin d'expérimenter un système de pré-collecte dans cinq quartiers pilotes. Sur le terrain, des associations locales assurent le ramassage auprès des ménages abonnés, selon une tarification adaptée. Co-financée notamment par le Syctom avec le soutien de la commune de Jouy-en-Josas (Yvelines) et l'appui de l'association Experts-Solidaires, cette organisation a posé les bases d'un système solide. Mais elle a aussi révélé des fragilités : équipements vétustes, absence de filière de traitement structurée et difficulté à mobiliser financièrement les habitant·es. La phase 2, lancée en 2025, vise à consolider et à étendre ce modèle à douze quartiers, avec un objectif de 3 500 nouveaux ménages abonnés. Elle prévoit également le développement du tri et du compostage à l'échelle communautaire ainsi que l'acquisition d'équipements adaptés à la collecte (tricycles, bennes, sites de transfert).

Le suivi et la maintenance, essentiels à la pérennité du dispositif, seront renforcés grâce à la montée en capacités de la maîtrise d'ouvrage communale.

Une décharge réhabilitée doit par ailleurs être mise en service d'ici juin 2026. Au-delà des moyens matériels, la mise en place d'un service de collecte viable nécessite de faire évoluer les habitudes. La gestion des déchets reste peu institutionnalisée et dépend de l'engagement des élu·es et habitant·es. Des actions de sensibilisation viennent donc accompagner le déploiement : caravanes itinérantes, réunions de quartier, messages radio, mais aussi mobilisation des leaders religieux comme relais auprès de la population. Autant de leviers essentiels pour favoriser l'adhésion à ce projet ambitieux, soutenu par le Syctom à hauteur de 145 400 €.



Seuls 40% des déchets sont collectés à Foumban

4 questions à

Jean-Pierre Mahé, directeur d'Experts-Solidaires et chargé du projet Foumban

Pourquoi la coopération entre collectivités et acteurs associatifs est-elle déterminante ?

Pour structurer un projet comme celui-ci, les échanges entre les communes engagées dans une coopération décentralisée doivent absolument être complétés par une expertise technique et financière. Les collectivités manquent souvent de moyens et d'ingénierie. L'appui d'une association est indispensable pour passer de l'intention à la mise en œuvre.

Quels enseignements tirez-vous de la première phase de ce projet ?

Elle a permis de valider la motivation des acteurs locaux et la pertinence du modèle. Nous avons également pu constater une grande capacité à organiser le service à l'échelle des quartiers par des associations locales. Cette base est aujourd'hui solide pour envisager de changer d'échelle.

Quelle contribution le financement du Syctom a-t-il apportée à ce projet ?

Il est central. Les projets de gestion des déchets sont coûteux, notamment en équipements. Le soutien du Syctom constitue la colonne vertébrale du projet : sans lui, il n'aurait pas été possible d'investir et de structurer le service.

Comment convaincre les habitant·es d'adhérer au service ?

La proximité est essentielle. Les associations locales vont directement à la rencontre des habitant·es. Elles sont connues et crédibles, ce qui facilite l'adhésion. Mais cela suppose aussi une sensibilisation continue et, à terme, un fort suivi.

Plus d'infos : experts-solidaires.org



Le soutien du Syctom constitue la colonne vertébrale du projet : sans lui, il n'aurait pas été possible d'investir et de structurer le service



Extramuros : une association pour développer le réemploi du bois

Fabriquer du mobilier sur mesure à partir de bois récupéré : c'est l'objectif du projet porté par Extramuros. Soutenue financièrement par le Syctom, l'association s'installera prochainement au Wikivillage (Paris 20^e) pour développer de nouveaux projets.

Le réemploi du bois représente des enjeux majeurs. Il préserve les ressources forestières et diminue les émissions de CO₂ en évitant la production de bois neuf qui est énergivore. Il crée également des emplois dans les filières de collecte et de reconditionnement, tout en réduisant les coûts de gestion des déchets.

Créée en 2005, l'association Extramuros est une menuiserie solidaire engagée dans l'économie circulaire. Son cœur de métier : le réemploi de matériaux, notamment du bois, qu'elle transforme en nouveaux objets ou équipements collectifs – kiosques, jardinières, bureaux, cabanes, meubles modulables, etc. Ces réalisations sont conçues dans le cadre d'ateliers et de chantiers éducatifs impliquant des publics éloignés de l'emploi et de la formation. « *Extramuros forme et accompagne des publics tout au long du processus de fabrication et même en amont, pendant les phases de conception, détaille Antoine Havard, directeur du collectif. Ainsi, nous développons et sensibilisons aux logiques du réemploi pour favoriser et permettre la réparabilité ou la réemployabilité des meubles qui sortent de nos ateliers.* »

Un objectif : atteindre 100 tonnes de bois récupéré

Le Syctom soutient activement cette initiative via son dispositif d'accompagnement : jusqu'à 200 000 € en investissement et 100 000 € en fonctionnement sur trois ans. Ce financement permettra à Extramuros de mutualiser ses activités sur une surface de 850 m² au Wikivillage, dont les travaux d'aménagement s'achèveront d'ici juillet. Aujourd'hui, l'association récupère 20 tonnes de matériaux par an. Elle vise plus de 100 tonnes grâce à deux axes : d'une part, la fabrication d'un matériau utilisable par les professionnels à partir de bois de cagettes issues des marchés parisiens ; d'autre part, le renforcement des partenariats avec les entreprises, déchèteries et ressourceries pour d'autres flux.



L'accompagnement du Syctom en investissement et en fonctionnement nous permet d'aménager et d'équiper un lieu unique à Paris dédié à la menuiserie de réemploi. Cela nous permet aussi de poursuivre le développement de nos activités en sécurisant le recrutement de postes structurants pour notre activité

Antoine Havard, directeur du collectif

Ce nouveau site offrira cinq fois plus d'espace pour la production et le stockage. En 2027, Extramuros prévoit d'encadrer plus de 300 ateliers, d'accueillir 650 personnes, d'organiser 35 semaines de chantiers éducatifs et de fabriquer près de 900 objets. « *Toutes ces activités se font par le réemploi de dizaines de tonnes de bois. Cela permet de fabriquer ou de réparer des meubles et des agencements* », précise son directeur. À terme, une dizaine de postes supplémentaires seront créés pour accompagner le développement de ce lieu solidaire et responsable. Lieu-vitrine, Wikivillage sera ouvert à un large public (habitant-es, groupes scolaires, professionnel-les, partenaires) pour sensibiliser à la démarche de réemploi, à la fabrication manuelle et à une consommation responsable à travers des ateliers, visites, échanges et expositions.

Plus d'infos : extramuros.org



La valorisation des déchets de bois permet de réduire la consommation de matières premières vierges dans la fabrication de nouveaux produits

Des stades aux festivals, un été sous le signe de la sensibilisation

Ce printemps, le Syctom est allé à la rencontre du public en participant à plusieurs événements populaires et fédérateurs : la Grande Course RATP du Grand Paris, le Match de l'environnement du Red Star FC, une journée portes ouvertes de l'Espace Infos Déchets et, en point d'orgue, le festival We Love Green. Autant d'occasions de sensibiliser à la réduction des déchets et de rappeler que les bons gestes sont simples, concrets et accessibles.

Sport et environnement, un même terrain d'engagement

Le mois d'avril a été sportif pour le Syctom. Partenaire officiel de la Grande Course RATP du Grand Paris, le 5 avril au Stade de France, il a mobilisé ses éco-animateur-ices pour aller à la rencontre des coureur-ses via des ateliers de sensibilisation. Le 11 avril, il était également présent au Stade Bauer lors du Match de l'environnement opposant le Red Star FC au SC Bastia. À cette occasion, les spectateur-ices ont été sensibilisé-es aux gestes de tri et à la réduction des déchets. Une collecte solidaire d'équipements sportifs, menée avec la Recyclerie Sportive, a aussi permis de valoriser le réemploi.

À l'Espace Infos Déchets, apprendre en faisant

Le 30 mai, l'Espace Infos Déchets (EID) a ouvert ses portes pour une journée dédiée au « faire soi-même » et à la réparation. Compostage avec l'association Compos 13, réparation de vélos avec Mon Petit Biclou, upcycling textile avec 13 Avenir, lutte contre le gaspillage alimentaire ou fabrication de cosmétiques maison : l'objectif était de faire découvrir des solutions concrètes et faciles à reproduire chez soi : « *les gens sont souvent surpris de voir qu'ils ont déjà chez eux tous les ingrédients nécessaires pour fabriquer une lessive ou un déodorant*, explique Inès, éco-animatrice. *Faire soi-même, c'est vraiment un levier simple qui réduit à la fois l'impact environnemental et les dépenses.* » Gabrielle, venue avec ses deux enfants, témoigne : « *Le sujet des déchets est très actuel. Nous découvrons l'EID : un lieu ludique pour les plus jeunes mais aussi très utile pour les adultes. La preuve : j'ai appris que les assiettes cassées ne vont pas dans le bac à verre mais dans les ordures ménagères !* »

We Love Green : sensibiliser en plein cœur du festival

Depuis sa création, le développement durable est au cœur du festival We Love Green. C'est pourquoi le Syctom a souhaité y prendre part, du 5 au 7 juin, pour aller à la rencontre d'un public jeune et réceptif aux enjeux écologiques. Le stand, spécialement scénographié pour l'événement, attirait l'œil avec des accroches comme « Oui love Syctom », déclinées en espaces thématiques « Oui love trier », « Oui love composter » et « Oui love réparer ». « *C'est une bonne initiative*, saluent Anne-Lise et Romain. *Chez soi comme à l'extérieur, il faut garder les bons réflexes. Un déchet reste un déchet !* » Deux ateliers fait-main étaient proposés pour consommer plus responsable et réduire ses déchets : fabrication de paillettes sans microplastiques et création d'un déodorant solide. Les participants ont pu repartir avec leurs réalisations tout en prenant conscience de leur rôle dans la chaîne des déchets. « *Je suis un habitué des festivals mais c'est la première fois que je vois un stand de prévention sur les déchets tenu par une institution publique. C'est bien d'aborder un sujet sérieux dans un cadre festif. On passe un bon moment mais on repart aussi avec un message important* », témoigne Philippe après avoir créé ses propres paillettes à base de cellulose d'eucalyptus. Un franc succès qui a permis au Syctom de sensibiliser 3 500 personnes, aussi bien sur le stand grâce aux ateliers qu'au fil des échanges avec les éco-animateurs-rices en déambulation.



Le public s'est approprié les messages dans une ambiance détendue, fidèle à l'esprit du festival.

Économie circulaire : de la conviction à l'action

Six ans après l'adoption de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, Emmanuelle Ledoux, directrice générale de l'Institut national de l'économie circulaire (Inec), rappelle que pour accélérer la transition écologique, il est indispensable de prendre en compte tous les piliers de l'économie circulaire.



Six ans après, quels sont les progrès accomplis en matière d'économie circulaire ?

Emmanuelle Ledoux : Le bilan est contrasté. La loi AGEC a misé sur le rôle du consommateur-ice, en mettant en place des indicateurs, labels ou bonus réparation. Beaucoup de progrès ont été accomplis sur le plan de la sensibilisation : citoyen-nes, entreprises et collectivités reconnaissent désormais l'importance de la circularité et de la maîtrise des ressources. Mais conviction ne rime pas toujours avec action. Le passage à l'échelle se heurte à des freins économiques et réglementaires. La réponse industrielle et territoriale n'a pas été assez anticipée : il manque des filières et des infrastructures adaptées pour soutenir la circularité dans la durée. Sur le plan comportemental, la réparation ou la réutilisation de certaines pièces peuvent être perçues comme des risques par les consommateur-ices qui préfèrent opter pour leur remplacement.

“

Une feuille de route globale, qui prend en compte tous les piliers de l'économie circulaire, est indispensable ”

Les outils fiscaux sont-ils assez incitatifs pour soutenir cette économie ?

E.L. : La TVA circulaire peut devenir un levier de transformation économique et politique au service de l'économie circulaire, à condition d'être pleinement mobilisée. L'enjeu est de baisser la TVA sur la réparation de textiles, de

vélos ou d'électroménager afin de soutenir les réparateurs. Cette mesure a été votée par l'Assemblée nationale et le Sénat, et soutenue par une partie du gouvernement, mais cela n'a pas suffi à son adoption. Nous continuerons à la défendre pour qu'elle s'inscrive dans la réalité quotidienne. Au-delà de la fiscalité, la commande publique constitue un autre levier majeur. Elle intègre déjà des obligations en matière de réemploi et de recyclage, mais doit encore évoluer pour imposer des clauses environnementales dans les marchés publics. Enfin, la question d'une préférence européenne à l'égard des produits et services issus de l'industrie locale est centrale pour soutenir une économie plus résiliente et durable.

Comment voyez-vous le rôle d'acteurs comme le Syctom dans le modèle circulaire ?

E.L. : En tant qu'acteurs historiques, les syndicats de traitement des déchets sont des piliers incontournables de l'économie circulaire sur les territoires. Ce sont des points d'appui majeurs pour la transition vers une gestion plus responsable des ressources. Ils portent de nombreuses innovations, notamment technologiques, autour de la valorisation des déchets, qu'elle soit matière, énergétique ou organique. Ils contribuent aussi à faire évoluer les modes de vie en développant des lieux de réemploi pour les habitant-es. Le village du réemploi à Montreuil, qu'a d'ailleurs soutenu le Syctom, *La Venelle* est un bon exemple : attractif et implanté en centre-ville, il montre que la réutilisation peut devenir un service de proximité au cœur de la vie quotidienne.

Comment renforcer l'écoconception des produits dans les entreprises, au-delà des obligations réglementaires ?

E.L. : Notre modèle économique actuel n'intègre pas les externalités négatives sociales et environnementales. Il s'agit des coûts supportés par la collectivité mais non intégrés dans le prix des produits, comme la pollution de l'air, les émissions de gaz à effet de serre ou encore la dégradation des sols. Il faut donc changer notre rapport à l'achat et apprendre à investir dans des produits durables, quitte à accepter de payer plus cher, plutôt que de consommer du jetable. Par ailleurs, l'écoconception doit être pensée de manière globale. On ne peut pas la concevoir durablement sans activer simultanément tous les leviers de la circularité : il faut des consommateur-ices sensibilisé-es, des produits de qualité et facilement réparables, ainsi que des spécialistes de la réparation disposant d'outils et de conditions nécessaires pour intervenir. Une feuille de route globale, qui prend en compte tous ces piliers, est indispensable pour construire une économie circulaire viable à moyen et long terme.

Énergie, climat, économie circulaire, innovation... De multiples acteurs mènent des actions en lien avec la question des déchets, apportent leur éclairage ou lancent des initiatives vers des modèles plus durables. Voici notre sélection d'actus à lire, à écouter ou à regarder !



#Non à la fausse consigne

Pour la première fois, l'ensemble des associations d'élu-es, associations de défense des consommateurs, associations environnementales et fédérations d'industriels du secteur des déchets se sont unies lors d'une conférence de presse pour rejeter le projet gouvernemental de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique. Un projet considéré comme un scandale environnemental et sanitaire, une gabegie financière, un piège pour les consommateur-ices, un déni des enjeux réels et une menace pour le service public.
youtube.com/@AMFPARIS



#France Culture : « Ciel mes déchets ! »

La série documentaire LSD explore en 4 épisodes notre rapport aux déchets, hier et aujourd'hui, et interroge les différents enjeux liés à leur gestion. Des restes qu'on pouvait réemployer aux choses vouées à l'abandon, comment les nouveaux matériaux et nos façons de consommer et jeter ont-ils créé ces déchets qui nous submergent ? Et pour mieux comprendre le recyclage, un extrait du documentaire propose une visite du centre de tri du Syctom.
radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-ciel-mes-dechets



#Mon réflexe Zéro Déchet

La Région Île-de-France propose une ressource gratuite pensée pour accompagner au quotidien les citoyen-nes vers le zéro déchet : tests de connaissance pour devenir un pro du tri, actions « zéro déchet » à faire à domicile, ressources pour comprendre l'économie circulaire, challenges pour passer à l'action et consommer de manière plus responsable.
monreflexezerodechet.smartidf.services



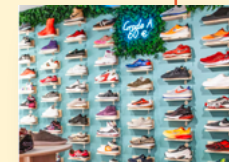
#Une hausse du coût des déchets

Les déchets ménagers coûtent 104 € HT par Francilien-ne en 2023, soit une hausse de 7 % en un an liée notamment à l'inflation et la fiscalité en hausse des déchets. Selon l'ORDIF, le premier poste de dépenses reste les ordures résiduelles et les coûts se concentrent sur le traitement (incinération, enfouissement, etc.). La prévention reste encore marginale, avec moins de 2 € par habitant-e.
Rapport et données en open data :
[@Ordif](https://twitter.com/Ordif)



#Sneak'CœurZ

Ne jetez plus vos baskets. L'association Sneak'CœurZ les collecte et leur offre une seconde vie grâce au reconditionnement réalisé par des personnes en insertion. Revendues en ligne, redistribuées aux personnes dans le besoin ou proposées en boutique solidaire à Paris 11^e, elles allient impact écologique et engagement social. Des ateliers de customisation sont aussi proposés pour celles et ceux qui ont une âme d'artiste !
sneakcoeurz.com



#transonore

Transonore est un média local participatif qui produit des podcasts d'information réalisés par et pour les habitant-es du territoire Est Ensemble. À travers des reportages de terrain, il valorise des lieux et des initiatives engagés : tiers-lieux, fermes urbaines, structures d'insertion ou ateliers artisanaux. Ces rencontres donnent la parole à des porteurs de projets solidaires et écologiques, dans des domaines comme les déchets, l'alimentation durable, les énergies renouvelables, etc.
instagram.com/transonore



1 million

de bonbonnes de protoxyde d'azote
arrive dans les centres du Syctom chaque année



= 1 explosion toutes les 2 heures.
Il est temps d'interdire !